



STRATEGIE DU CLUSTER PROTECTION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO 2016-2017

Version Révisée en Mars 2016

I. APERCU GENERAL

Géographie, démographie, conditions socio-économique en RDC

II. GESTION DE L'INFORMATION ET ANALYSE

1. Analyse du contexte

8,2 millions de personnes sont affectées par la crise humanitaire en République démocratique du Congo à la fin de l'année 2015. Une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente. Parmi les personnes affectées 5 millions sont des enfants. Au 31 Décembre 2015 ; 1,5 millions des personés sont déplacés à l'intérieur du pays. Durant la même période, le système de monitoring de protection du HCR dans les zones en conflit a comptabilisé plus de 132.930 incidents de protection, dont 69.815 violations du droit à la propriété, 27.412 atteintes à l'intégrité physique, 24.003 violations du droit à la liberté et 10.668 cas de violence sexuelle et basée sur le genre.¹ Ceci est une augmentation du 12% par rapport au total des incidents de protection collectés en 2014.

Le persistant environnement de violences et conflits armés que la RDC connaît depuis de nombreuses années a eu pour conséquence le déplacement prolongé de populations civiles ainsi que la commission de violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le rôle des autorités au sein de ces derniers est très limité.

En plus des crises à répétition, le démembrement brusque des provinces dont le nombre est passé de 11 à 26 constitue une réelle menace et une source presque certaine des conflits

¹Source UNHCR (pour les zones couvertes par le monitoring de protection)

intercommunautaires, interethniques, conflits de leadership et fonciers. Une des raisons qu'on peut illustrer est qu'il y a des territoires dont les nouvelles limites posent toujours problème, il y a des communautés qui sont à cheval entre deux provinces...

Un autre facteur est le déséquilibre très visible entre les provinces démembrées dont certaines apparaissent plus riches et/ou plus stables que les autres.

La Stratégie Nationale du Cluster devra prendre en compte ce nouveau facteur de Protection qui aura de l'impact non seulement sur les populations, mais aussi sur la configuration géopolitique et la gestion/ traitement de l'information.

Le secteur protection est un des secteurs prioritaires des réponses aux besoins critiques des urgences identifiées en 2015 au Katanga, Maniema et au Nord Kivu. Des projets d'urgence pour répondre à ces crises reçoivent des allocations au cours de l'année. D'abord du Fond Commun Humanitaire une allocation standard pour 3 projets au Katanga et 2 projets au Nord Kivu. Deux allocations d'urgence ont été lancées au deuxième semestre de l'année pour répondre à la crise à Nyunzu dans le Tanganyika (dans l'ancienne province du Katanga) et pour répondre à la crise au Maniema.

En 2015 le cluster protection a aussi bénéficié aussi du financement CERF (under-funded) couvrant les provinces du Nord Kivu et du Katanga et plus précisément pour les activités de protection de l'enfant, les activités de monitoring de protection/profilage et les activités d'éducation aux risques de mines/REGs.

Les autres provinces n'ont eu aucun projet financé alors même que des besoins de protection impérieux y existent. Le financement des ONGs nationales est insuffisant alors qu'elles pourraient jouer un rôle important dans les provinces, et plus particulièrement dans les aires géographiques où l'accès est limité. Enfin, le Fonds commun humanitaire n'a pas pris en compte la multi-sectorialité interne au cluster protection qui englobe des sous-groupes thématiques, ni l'impact général sur la réponse humanitaire de projets de protection (comme la dépollution des restes de guerre).

2. Identification et Analyse des risques de protection

L'aperçu des besoins de protection de 2015 laisse entrevoir des préoccupations de protection qui tiennent essentiellement

- ✓ Déplacements des populations et séparations des familles consécutivement au conflit et violence armés
- ✓ Les enlèvements, recrutements et utilisations forcées des civils
- ✓ Les attentats à la vie, l'intégrité physiques et à la dignité
- ✓ Les conflits fonciers
- ✓ L'exposition au Reste Explosif de Guerre(REG)
- ✓ Les violences basées sur le Genre
- ✓ Prévention et Gestion des catastrophes

III. LES OBJECTIVES STRATEGIQUES DU CLUSTER PROTECTION

1. Prévenir et atténuer les risques des violations des droits des personnes affectées
2. Répondre aux violations des droits des personnes affectées tout en explorant les actions de réparation nécessaires ;
3. Renforcer les efforts de recherche de solutions durables et/ou de résilience individuelle et communautaire dans les lieux de déplacement, de retour et réinstallation
4. Instaurer un mécanisme de Communication ou Gestion de l'Information propre au Cluster et adapte au nouveau découpage des Provinces.

IV. RESPONSABILITEES

1. Responsabilité nationale

La protection de population civile est la responsabilité primaire des autorités nationales. Les conflits et l'insécurité persistante à l'Est du pays sont exacerbés par la capacité limitée et faible de l'Etat congolais à répondre aux besoins primaires de la population. La majorité de la population continue de vivre dans la précarité la plus profonde, la rendant plus vulnérable aux chocs multiples causés notamment par les conflits, les tensions dans les pays voisins, et les phénomènes naturels dévastateurs que déclenchent des crises de santé et des crises nutritionnelles aigues.

Le cluster protection continue à renforcer un message humanitaire de protection des civils, notamment par une présence constante et dynamique dans les différents forums avec les autorités nationales FARDC, PN (police national) et la MONUSCO, en faisant des plaidoyers pour un renforcement de la protection des civils et vulnérables dans les zones de conflit armé.

Le cadre légal de la protection des personnes déplacées internes en RDC a été renforcé par l'adoption en juillet 2014 de la Convention de Kampala, et les travaux qui se sont poursuivis pour sa

transposition en droit national (par un avant-projet de loi lancée par le HCR et avec l'appui et le suivi du cluster protection et en discussion au parlement national).

2. Société civil

Quel est le rôle de la société civile ?

Le Cluster devra renforcer son plaidoyer à tous les niveaux (National/Autorités et Humanitaire-HCF) pour que les Organisations de la Société Civile éligibles deviennent suffisamment outillées (en termes des capacités et des moyens) pour jouer un rôle plus actif sur terrain dans la prévention des risques et surtout des Violences. Dans ce cas précis, des canaux fiables de communication de la base vers les décideurs et vice-versa devront être très bien définis, connus et respectés par toutes les parties.

3. Réponse internationale

Le cluster protection est une structure relativement complexe qui englobe différents secteurs thématiques spécialisés, organisés en groupes de travail (lutte anti-mines (LAM), protection de l'enfant (PE), habitat, terre et propriété (HTP)), et coordonne les activités relatives aux violences sexuelles avec la structure nationale en place (et en particulier les piliers assistance multisectorielle (ministère de la santé et UNICEF) et prévention et protection (ministère du genre et UNHCR) de la stratégie globale des Nations unies.

Cette complexité est encore plus évidente par rapport à la coordination entre le niveau national et celui provinciale. La valeur ajoutée de la coordination nationale ainsi que son appui pour assurer la standardisation et uniformité des interventions de protection reste centrale dans un pays si vaste que la RDC.

Des efforts ont ainsi été apportés tout au long de l'année pour renforcer la centralité de la protection transversale et programmatique dans la réponse humanitaire en RDC. Un groupe de travail sur la transversalité a été créé à Kinshasa, des sensibilisations et un renforcement des aide-mémoires utilisés par les membres du cluster protection. La coordination nationale a repris le relai grâce au soutien d'une consultante spécialiste qui a apporté son appui aux autres clusters et acteurs humanitaires nationaux, ainsi que des séances de sensibilisation dans les provinces ; ainsi que par la publication d'un guide pratique.

Le cluster Protection a renforcé sa présence dans la province du Maniema par le déploiement d'une équipe de coordination à plein temps.

La faible présence de la coordination des sous-groupes thématiques au niveau national et en province crée des difficultés dans l'exercice d'assurer une pleine représentativité de ces thématiques dans les

activités du cluster qui continue son effort de décloisonnement et de complémentarité des différentes thématiques internes à son secteur.

V. PLAN DE LA REPONSE : Voir STRATEGIE DU PAH 2016

VI. PREPARATION AUX URGENCIES ET PLANIFICATION DES CONTINGENCES : Role du HCR

VII. SUIVI ET EVALUATION : Cfr CADRE LOGIQUE